

**CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON
TIBOR JUNIOR
du 5 avril au 10 avril 2021**

RÈGLEMENT
adapté suite à la crise sanitaire COVID-19

Edition juin 2020

PRÉAMBULE

Le Concours de jeunes talents de violon vise à trouver non seulement des virtuoses mais aussi de futurs musiciens. Tout au long des épreuves de la compétition, les candidats seront accompagnés par un orchestre de chambre.

- Les candidats non sélectionnés à chaque tour rejoindront le jury pour le tour suivant et pourront participer à des concerts publics.
- Au 1^{er} tour, les candidats joueront en duo avec un autre candidat. Lors de la finale, les candidats joueront en duo avec un membre du jury.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours International de Violon Tibor Junior, Suisse, est ouvert, sans distinction de sexe ni de nationalité, à tous les violonistes nés entre le **31 août 2002** et le **1er avril 2007** (de 14 à 18 ans).

PROGRAMME

Chaque candidat effectue une sélection d'œuvres dans les listes mentionnées ci-dessous :

Pré-sélection par vidéo:

- Paganini ou Wieniawski
Un caprice au choix, avec reprises, possibilité de proposer le caprice choisi pour le 1er tour - (5')
- Mozart ou Beethoven ou Schubert
1^{er} mouvement d'une sonate ou sonatine au choix - (5')
ou
Extrait d'une des deux oeuvres de Schubert prévues au 2^{ème} tour - (5')

1^{er} TOUR

- Vivaldi
Une des quatre saisons : Printemps, Été, Automne, Hiver - (9'-10')
- Paganini / Schumann
Un des caprices suivants : N° 9, 11, 13, 21 ou 24 - (3-4')
(arr. pour violon et orchestre par Andrei Pushkarev, d'après la version Paganini / Schumann)
- Pärt
Passacaglia pour 2 violons et orchestre (sera jouée avec un autre candidat, la partie à interpréter sera annoncée et envoyée le 30 décembre) - (4'30")

2^{ème} TOUR

- Schubert
Rondo pour violon et cordes en la Majeur, D 438 - (14')
ou
Konzertstück en ré Majeur, D 345 - (est. 10')
(arr. pour orchestre à cordes par Andrei Pushkarev)
- Weinberg
Concertino pour violon et orchestre, Op. 42 (seulement le 1^{er} ou 2^{ème} ou 3^{ème} mvt) - (5'30")

- c. Bardanashvili
Pièce pour violon et orchestre (Création pour le Concours Tibor Junior, partition envoyée aux candidats au plus tard le 30 décembre) - (est. 5-8')

FINALE

- a. Bach
2^{ème} mvt du Concerto pour deux violons et orchestre de chambre en ré mineur, BWV 1043, (joué avec un membre du jury, le candidat doit préparer la partie de 1^{er} violon)
- b. Une des pièces suivantes, pour violon et orchestre :
- Tchaikovsky, Valse-Scherzo, Op. 34, TH58
 - Paganini, La Campanella
 - Waxman, Carmen Fantasy
 - Saint-Saëns, Introduction et Rondo Capriccioso, Op. 28
 - Sarasate, Zigeunerweisen, Op. 20
- c. BIS : Violon solo : Choix libre de pièce(s) - (6-8')

ENVOI DU PROGRAMME

Les candidats sont tenus d'envoyer leur programme jusqu'au **15 décembre 2020** à minuit (GMT +1). Des modifications peuvent exceptionnellement être effectuées jusqu'au **10 mars 2021** au plus tard. Passé ce délai, plus aucun changement ne pourra être apporté au programme.

PARTITIONS

Les candidats doivent utiliser les partitions originales des œuvres qu'ils interprètent. La direction du Concours ne peut être tenue responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un candidat en ce domaine (utilisation publique de copies illégales). Les candidats sont tenus de fournir à la direction du Concours une copie des partitions du bis de la finale sous forme PDF, lors de leur inscription. La partition de Bardanashvili, *Pièce pour violon et orchestre*, sera fournie aux candidats au plus tard le 30 décembre 2020.

Durant les épreuves, seules les pièces suivantes peuvent être exécutées avec la partition :

- 1^{er} tour : Pärt, Passacaglia
- 2^{ème} tour : Bardanashvili, Pièce pour violon et orchestre (Création pour le Concours Tibor Junior)
- Finale : Bach, 2^{ème} mvt. du Concerto pour 2 violons et orchestre de chambre en ré mineur, BWV 1043

Toutes les autres œuvres doivent être interprétées de mémoire.

INSCRIPTIONS

Le délai pour l'inscription complète (avec vidéo) est fixé au **15 décembre 2020 à minuit (GMT +1)**. L'inscription se fait directement en ligne sur le site internet **www.sion-concours.ch**, les envois postaux ne sont pas admis !

L'inscription ne sera définitive qu'après la validation en ligne des documents suivants (merci de veiller à la qualité des fichiers joints) :

- Une justification officielle de l'âge du candidat (acte de naissance ou photocopie du passeport).
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, titres obtenus, activités professionnelles).
- Deux photographies récentes d'excellente qualité (HD) et libres de droit : un portrait et une en situation avec violon.
- Un enregistrement vidéo non édité contenant le programme exigé pour le dossier de sélection, portant la date et le lieu d'enregistrement.

Les candidats sont responsables de l'obtention de leur visa pour la Suisse pour la durée du Concours et sont priés d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à son obtention. Le Concours décline toute responsabilité en la matière.

Le choix des œuvres indiquées sur le formulaire d'inscription est définitif, sauf cas exceptionnel validé par la direction du Concours.

Les candidats inscrits et sélectionnés qui seraient dans l'impossibilité de participer au Concours sont tenus d'avertir immédiatement l'organisateur.

Seules les communications provenant de l'équipe administrative du Concours sont admises et officielles. Toute information issue d'une source autre ne pourra être considérée comme valide.

Durant le Concours, les contacts entre candidats et membres du jury sont interdits à l'exception des dispositions réglementaires.

TAXE D'INSCRIPTION

La taxe d'inscription est de CHF 150.- (cent cinquante francs suisses) pour les candidats sélectionnés aux épreuves publiques. Elle est à payer en une seule fois, selon la procédure en ligne. La taxe d'inscription n'est en aucun cas remboursée.

DÉROULEMENT

Chaque candidat est accompagné par l'orchestre du Sion Festival durant les deux premiers tours et par un orchestre professionnel pour la finale. Les temps de répétitions avec l'orchestre sont les suivants :

- 1^{er} tour : 30 minutes
- 2^{ème} tour : 45 minutes
- Finale : 45 minutes

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce temps de répétition selon le nombre de candidats ou dans le cas de conditions exceptionnelles. Il en avertira les candidats au plus tôt.

Les répétitions avec orchestre sont privées. En revanche, toutes les épreuves sont publiques.

La réservation des salles privées pour les répétitions sera faite par l'Organisation du Concours. Elle garantira un même temps de travail à chaque candidat (au moins de 2h par jour et au moins 30 min avant chaque passage).

Le programme complet comprend une épreuve (sur fichier informatique) et trois épreuves publiques, qui pourront être enregistrées.

PRÉSÉLECTIONS

Le but des présélections sur support vidéo est de choisir au maximum 12 candidats invités à participer aux épreuves publiques du Concours. Cette écoute a lieu à huis clos en présence d'un Jury international présidé par le Président du Jury du Concours 2021. Les noms des candidats sélectionnés seront publiés sur notre site internet **le 23 décembre 2020**. Chaque candidat sera averti personnellement pour cette date et recevra la convocation officielle mentionnant le lieu et l'heure auxquels il devra se présenter personnellement à Sion.

TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort déterminera l'ordre de passage des candidats pour toute la durée de la compétition. Il sera organisé à Sion le **lundi 5 avril 2021 à 11h00**.

Si une raison de force majeure empêche un candidat d'être présent à cette séance, il est tenu d'en justifier les raisons au moins 72 heures avant le tirage au sort. A sa demande expresse, une personne désignée par le candidat ou un représentant du Concours tirera au sort un numéro à sa place. Le candidat est prié de s'informer immédiatement auprès de l'équipe administrative du jour et de l'heure auxquels il doit se tenir à la disposition du Jury pour sa prestation en première épreuve.

L'ordre fixé par le tirage au sort ne pourra pas être modifié, sauf si, en cas de force majeure, la direction en décide autrement. Dans tous les cas, seule la direction du Concours est habilitée à prendre cette décision.

De manière générale, le Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque candidat à l'issue du tirage au sort. De même, chaque candidat a l'obligation, une fois l'ordre de passage et l'horaire connus, de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

ÉPREUVES PUBLIQUES

Le Concours comporte les étapes suivantes :

- 1^{er} tour, mardi 6 avril 2021
répétitions, lundi 5 et mardi 6 avril 2021
- 2^{ème} tour, jeudi 8 avril 2021
répétitions, mercredi 7 avril 2021
- Finale, samedi 10 avril 2021
répétitions, vendredi 9 et samedi 10 avril 2021

Les résultats sont proclamés après chaque tour. Les décisions du Jury sont sans appel.

PRIX

- Premier Prix : CHF 5'000.-
- Deuxième Prix : CHF 2'000.-
- Troisième Prix : CHF 1'000.-
- Prix du public : CHF 500.-
- Prix spécial de la Fondation : un violon de la collection Tibor Varga (atelier de lutherie Jérémie Bonnet à Sion), attribué à un participant du Concours.

D'autres prix spéciaux pourront être décernés.

Concerts

- Pour le 1er Prix : Participation au concert d'ouverture du Concours *Il Piccolo Violino Magico* (Italie), première quinzaine de juillet 2021
- Pour le 1er Prix: un récital dans le cadre des concerts AMG-Rising Stars lors de la saison 2021/22 à Bâle, sponsorisé par *Allgemeine Musikgesellschaft*
- Pour le 1er Prix: Participation au concert de clôture du Festival International de Musique *Golden Violins*, à Odessa, entre le 20 et le 29 Septembre 2021.
- Les trois finalistes : Participation au concert en l'honneur des 100 ans de la naissance du Tibor Varga, à Sion, 2-4 juillet 2021, avec le soutien de la Fondation Judith Justice

A l'issue du 2^{ème} tour, les candidats non sélectionnés pour l'épreuve suivante recevront une attestation de participation. Les Prix seront remis aux Lauréats à la fin de l'épreuve finale.

Tous les candidats sont tenus de répondre aux sollicitations des médias pendant la durée du Concours. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner ces médias et avertira les candidats des demandes éventuelles d'interviews ou de photos qui lui seront soumises.

JURY

Le jury sera confirmé dans les prochains mois. Il est composé de personnalités reconnues internationalement, dont Pavel Vernikov (Président), Alexia Eichhorn, Thomas Jung, Dong-Suk Kang et Noémie Robidas.

A chaque tour, les candidats non sélectionnés font partie du jury pour le tour suivant.

DÉCISIONS DU JURY

Le Jury peut à tout moment modifier le programme des épreuves, en tenant compte des œuvres annoncées par chaque candidat. Il se réserve également le droit d'interrompre l'exécution d'une pièce s'il estime qu'il s'est fait une opinion suffisante, bonne ou mauvaise, du candidat.

Dès la fin de la première épreuve, deux ou trois membres du Jury se tiendront à la disposition des candidats non retenus pour la suite de la compétition afin de commenter leurs prestations.

Les délibérations du Jury sont régies par un règlement interne.

Les décisions du Jury sont sans appel.

ACCUEIL, TRANSPORTS ET LOGEMENT

Les candidats doivent impérativement se présenter au bureau du Concours, à Sion, au plus tard le **lundi 5 avril 2021 à 10h00**. Une carte détaillée pour se rendre au bureau du Concours (15 minutes à pied de la gare CFF) sera fournie aux candidats une fois leur sélection confirmée.

L'organisateur leur remettra également une carte de candidat ainsi que toutes les informations utiles pour leur séjour à Sion.

- Tous les frais de séjour et de voyage sont à la charge des participants.
- Le Concours propose une liste de possibilités de logement. Les candidats doivent s'occuper eux-mêmes de leur réservation et du règlement du prix de leurs nuitées auprès des familles, chambres d'hôtes et hôtels. Les personnes accompagnant les candidats sont responsables de leur propre logement.
- Le Concours ne participe pas au frais de repas. Les candidats reçoivent une liste de restaurants où ils peuvent bénéficier de réductions.
- Le Concours offre aux participants de la Finale un montant de CHF 300.- à titre de participation aux frais de déplacement, sauf s'ils sont domiciliés à moins de 300 km de Sion.
- Les candidats ont la responsabilité de contracter une assurance maladie et accidents pour la durée de leur séjour à Sion.

DROITS

En validant le formulaire d'inscription en ligne, les candidats déclarent accepter les conditions générales du présent règlement, dont seule la rédaction en langue française fait autorité.

Les organisateurs du Concours ont le droit illimité d'enregistrer, de reproduire et de diffuser gratuitement, à la radio, à la télévision, sur vidéo, CD, DVD, ou tout autre support toutes les prestations des candidats liées au Concours (y.c. masterclasses). Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

En cas de doute, la version française du présent règlement fait foi.

ORGANISATION

Concours International de Violon Tibor Junior, Suisse

c/o FONDATION SION VIOLON MUSIQUE – Place Ambuel 7 – CH-1950 Sion

contact@sion-concours.ch / www.sion-concours.ch